

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement secondaire général ou lycée classique dure 7 années. Il se termine par l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et prépare l'adolescent aux études supérieures et universitaires.

Admission et inscription

A la fin de la 6^e année de l'Ecole fondamentale, les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire général, soit vers l'enseignement secondaire technique. La procédure d'orientation sera modifiée d'ici 2013 suite à la réforme entrée en vigueur en 2009.

Le formulaire d'inscription dans un lycée est à retirer auprès de l'instituteur de l'élève. L'élève devra s'inscrire en priorité dans un lycée situé dans la zone de proximité de sa commune de résidence qui propose le type d'enseignement indiqué sur l'avis d'orientation. Il peut néanmoins sur demande être inscrit dans un autre lycée si les capacités d'accueil de ce dernier le permettent. Si par manque de place, un élève ne peut être inscrit dans le lycée de son choix, une place lui sera d'office réservée dans un autre lycée équivalent à ses souhaits.

Le dossier d'inscription comprend l'original de l'avis d'orientation ou le document certifiant la réussite à l'examen recours, le formulaire d'inscription rempli, un extrait d'acte de naissance (à demander auprès de l'administration communale), une photocopie des bulletins des premier et deuxième trimestres certifiée conforme par l'instituteur. L'inscription se fait de la mi-juin à début juillet. Les parents recevront ensuite une confirmation écrite de l'inscription par le lycée qui leur communiquera également la date de la rentrée, la liste des manuels à acheter, la présentation de l'établissement.

Présentation

L'enseignement secondaire est une formation générale : il a pour but de transmettre des connaissances générales dans des domaines comme la littérature, les sciences humaines, les mathématiques et les sciences naturelles. L'enseignement secondaire se termine par le diplôme de fin d'études secondaires qui donne un accès aux universités et autres instituts supérieurs. C'est la raison pour laquelle les matières enseignées sont avant tout théoriques et abstraites. L'enseignement est dispensé dans les lycées. Les classes de la division inférieure sont également organisées dans certains lycées techniques.

La division inférieure : 7^e, 6^e et 5^e

Les 3 premières années forment la division inférieure. La classe 7^e doit permettre à l'élève de s'adapter aux études secondaires et de se faire une idée sur ce type d'enseignement. La langue d'enseignement est l'allemand sauf pour le cours de français et de mathématiques qui sont tenus en français. Dans certains lycées, des classes d'allemand renforcé (classes Allet) sont proposées aux élèves ayant quelques faiblesses en allemand. Elles dispensent deux heures supplémentaires d'allemand.

Après la 7^e, l'élève opte, soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme troisième langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme troisième langue). Le programme de base est cependant le même pour les deux filières. L'élève qui choisit le latin comme 3^e langue commence l'apprentissage de l'anglais, un an plus tard, donc en 5^e.

La division supérieure : 4^e, 3^e, 2^e et 1^{re}

Elle se subdivise en deux parties : la classe polyvalente (classe de 4^e) et le cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La classe polyvalente a pour but de consolider des savoirs acquis et d'orienter l'élève vers une des sept sections du cycle de spécialisation. Le cours de latin mis à part, le programme est le même pour tous les élèves. Les cours d'initiation (chimie, physique et économie) aident les élèves à s'orienter vers une section. Le service de psychologie scolaire et les professeurs de 4^e assistent également les élèves dans ce choix important.

Dans le cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}), les branches spécifiques qui caractérisent les différentes sections prennent une place importante dans les horaires. Les 7 sections proposées sont les suivantes :

- section A : langues vivantes
- section B : mathématiques et informatique
- section C : sciences naturelles et mathématiques
- section D : sciences économiques et mathématiques
- section E : arts plastiques
- section F : sciences musicales
- section G : sciences humaines et sociales

L'élève ayant réussi la classe de 3^e reçoit un certificat intermédiaire qui mentionne la réussite de cinq années d'enseignement secondaire. Le diplôme de fin d'études secondaires, délivré après l'accomplissement du cycle de spécialisation et sur réussite de l'examen de fin d'études correspondant, donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines.

L'enseignement secondaire général public est gratuit. Il existe également des établissements privés proposant des classes d'enseignement secondaire général.

Aide à l'orientation scolaire

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) propose aux adolescents une aide au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle, un soutien psychologique ainsi que des bourses pour l'enseignement secondaire.

Dans chaque lycée existe un **service de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS)** sous la tutelle du CPOS qui propose son soutien pour des questions concernant le système scolaire (structures, programmes, conditions d'admission, possibilité de changement d'école, ...) ainsi que sur l'orientation scolaire.

CARNET D'ADRESSES

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Service de l'enseignement secondaire et secondaire technique

29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg

Tél. (+352) 247-85129

Fax (+352) 24 -85130

E-mail : info@men

www.men.lu

Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

280, route de Longwy L-1940 - Luxembourg

Tél. : (+352) 45 64 64-1

Fax : (+352) 45 45 44

E-mail : info@cpos.public.lu

<http://www.cpos.public.lu/>

Sources : www.guichet.public.lu, www.men.public.lu, Bonjour Luxembourg-Guide pratique du citoyen (Editions CLAE Services asbl 2005)